

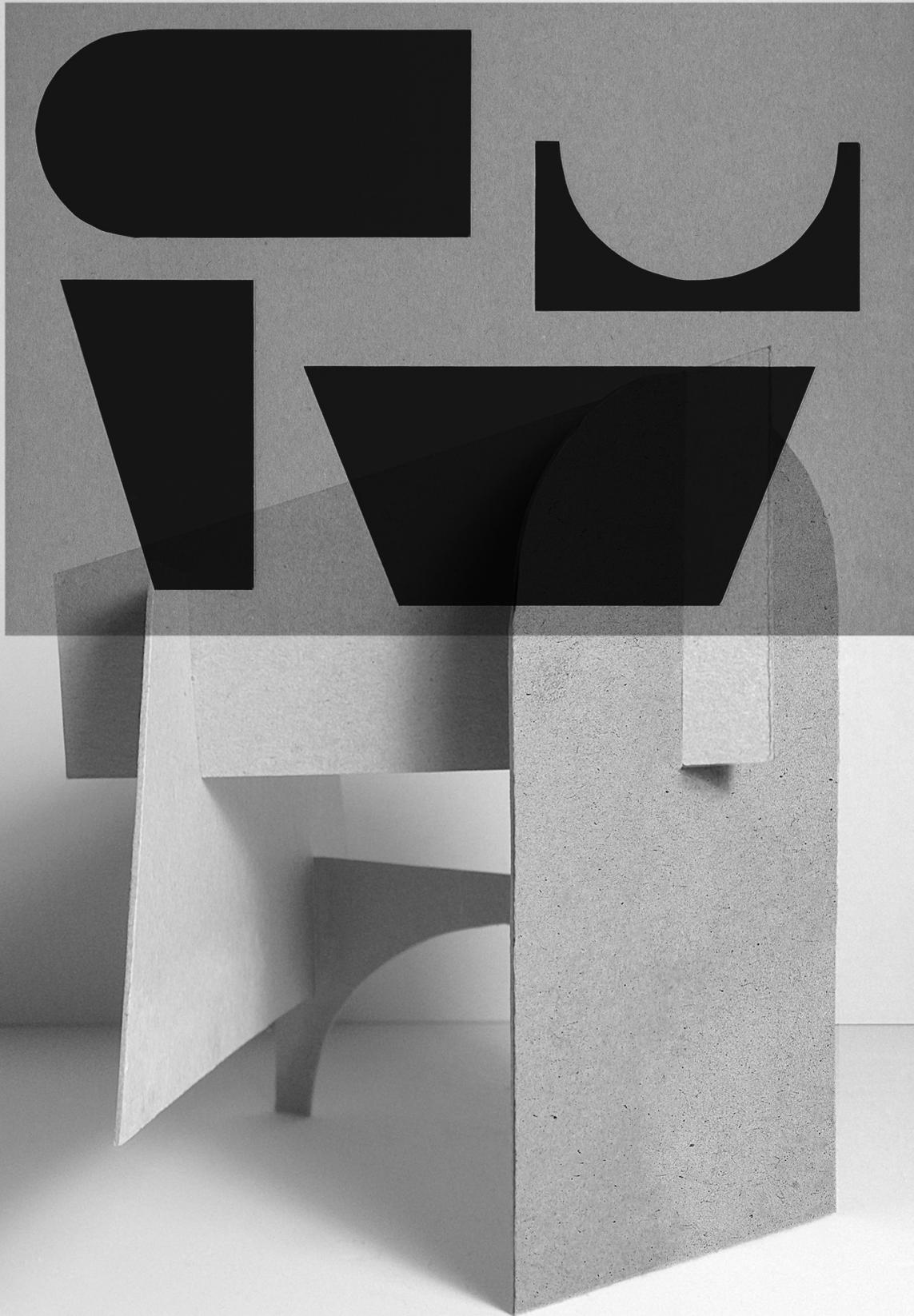
BIENNALE ARCHITECTURE LYON
ATELIER UTOPIES

8 juin – 9 juillet 2017

La Sucrière

Appel à Idées

Jusqu'au 27 octobre 2016



Article I

Objet de l'Appel à Idées

La Biennale Internationale d'Architecture de Lyon se déroulera du 8 juin au 9 juillet 2017.

La Sucrière, lieu emblématique de la confluence lyonnaise, sera transformée en un vaste atelier vivant accueillant une expérience inédite autour de la production d'utopies concrètes comme condition du changement et d'adaptation aux transitions économique, écologique, numérique et démographique.

Pendant un mois, les acteurs de l'architecture, de la ville et du paysage partageront un espace et un temps particulier avec un large public au sein de l'*Atelier des Utopies*.

Des équipes pluridisciplinaires sont invitées à partager et à confronter leurs pratiques et leurs savoir-faire, à explorer et à produire en direct des solutions innovantes pour une ville désirable, responsable et enthousiasmante pour ses usagers et ses habitants.

L'Association Biennale Architecture Lyon, domiciliée 24, avenue Joannès Masset, 69009 Lyon est l'organisateur de l'événement et à l'initiative de l'*Appel à Idées*. Elle désigne un comité scientifique et artistique qui aura la charge de sélectionner les équipes et les propositions.

Le comité scientifique et artistique invite les architectes, les urbanistes, les paysagistes, les ingénieurs, les sociologues, les philosophes, les artistes, les industriels, les constructeurs, les universitaires et tous les acteurs manifestant un intérêt pour une expérience de réflexion et de partage de connaissance, à répondre à cet *Appel à Idées*, singulier dans sa forme.

Dans le cadre d'une proposition libre à mettre en œuvre, in situ, dans La Sucrière, l'objectif peut se résumer à :

- donner à voir, comprendre, découvrir les mécanismes qui président au projet et à sa concrétisation,
- rendre visible les pratiques qui lui sont associées, vulgariser, échanger,
- interagir, coproduire avec un public diversifié des utopies réalistes, réalisables, désirables,
- faire émerger de nouvelles pratiques, voire de nouveaux métiers.

Article II

Présentation des thèmes

Les utopies proposées comme condition du changement s'inscriront dans un ou plusieurs des cinq thèmes suivants :

- 1 Matière, ressources, nature et culture : le cycle de vie de la ressource interroge fondamentalement l'acte de construire. Nouveaux matériaux, nouvelles matières, nouvelles hybridités entre nature et culture pour penser et bâtir autrement des espaces recyclables.
- 2 Technologie, industrie, innovation et changement climatique : l'apport des technologies présente des facteurs limitant l'impact des établissements humains sur l'environnement. Systèmes hybrides, décarbonés, gestion des ambiances, régulation des flux (eau, air, énergie), l'innovation soutenable pour le bien-être social et environnemental.
- 3 Usages, modes de vie et modes de faire : l'espace architectural et urbain face à l'évolution des modes de vie et des usages implique de nouvelles modalités de conception et de fabrication. Nomadisme, co-présence, réversibilité, flexibilité, mutualisation, l'espace s'adapte et mobilise ses usagers vers plus d'échanges, d'implication et d'autres formes de sociabilité.
- 4 Territoires, échelles, équité et solidarité : l'échelle du territoire s'accorde avec les défis à relever, le territoire constitue l'espace des complémentarités à transformer en réseaux de solidarité (urbain / rural, production / consommation, stock / flux,...). Sa géométrie variable le positionne comme le principal support d'équilibre social et spatial.
- 5 Thème libre : l'utopie comme condition du changement ; un chemin de traverse pour faire bouger les lignes de la réalité et pour nourrir l'éducation du désir.

L'Appel à Idées se déroulera en deux temps :

Temps 1

Le comité scientifique et artistique se réunira pour retenir des propositions sur la base des éléments demandés.

Temps 2

À l'issue d'un échange avec les équipes présélectionnées, le comité scientifique et artistique retiendra les propositions pour l'Atelier des Utopies.

Les propositions à remettre doivent éclairer le jury sur les points suivants :

3.1 La constitution de l'équipe

Cet *Appel à Idées* met l'accent sur la constitution d'une équipe interdisciplinaire dans les domaines de la planification, de l'aménagement et de la construction issue du monde professionnel, artistique, universitaire et de la recherche. Ce croisement doit permettre la production de nouveaux savoirs, de nouveaux concepts ou prototypes, mettre en lumière de nouvelles pratiques, voire de nouveaux métiers.

Les équipes d'étudiants doivent répondre dans un cadre pédagogique, accompagnées de leur école supérieure de tutelle.

Chaque équipe désignera un mandataire, habilité à remettre le projet.

Les équipes sont vivement encouragées à s'associer avec des entreprises partenaires pour disposer d'un soutien financier.

3.2 La « pratique » de votre équipe

La pratique se caractérise par des méthodes, des règles de réflexion et d'actions, des manières de faire et d'agir, des savoir-faire, des transmissions qu'il s'agira de révéler au grand public dans une démarche démonstrative.

3.3 Votre projet ou thème d'utopie développé au sein de l'*Atelier des Utopies*

Le projet ou le thème d'utopie relève du croisement des disciplines et de l'émergence de solutions innovantes contribuant à esquisser un futur désirable. L'utopie concrète peut concerner un objet, un espace, un lieu, un réseau, un territoire, un processus...

3.4 La mise en scène dans La Sucrière et les modalités de participation du public

Pour donner à voir et à comprendre le travail produit en direct, l'équipe retenue travaillera in situ et pour un temps donné au cœur de l'*Atelier des Utopies* (sauf cas particulier, présence minimum de 7 à 10 jours en journée et certaines soirées). Chaque équipe dispo-

sera d'un espace de 100 à 150 m² environ pour installer son dispositif d'échange et de coproduction en direction d'un ou des publics. La proposition précisera si le public recherché est spécifique (par exemple le public scolaire).

L'équipe détaillera la nature de son installation et les supports mis en œuvre. Des installations particulières nécessitant une forme d'occupation plus éclatée dans l'espace de La Sucrière peuvent être proposées. L'équipe peut soumettre une installation en extérieur en lien avec un dispositif au sein de La Sucrière. L'installation peut comporter des machines, des robots, des écrans, des supports de discussion et de débats et tout autre élément de mise en scène de la pratique en direct.

3.5 Édition : les modalités d'intégration de votre production finale dans un ouvrage

Les analyses, réflexions et coproductions coproduites avec les publics pourront faire l'objet d'un ouvrage de synthèse.

Afin d'anticiper sur la production de cet ouvrage, les supports finalisés doivent être précisés (texte, image, vidéo, application numérique, table tactile...). Les modalités restent indicatives à ce stade de la consultation.

3.6 Le nom ou l'intitulé de votre proposition

Ce nom ou l'intitulé de votre proposition identifiera les équipes dans le cadre des supports de communication. Il n'est pas définitif à ce stade de la consultation.

Article IV Éléments constitutifs du dossier de candidature – Pièces à fournir

Le dossier à remettre comporte 6 pièces :

- 1 Une note explicative présentant la proposition en réponse à un ou plusieurs des 5 premiers points : équipe / pratique / utopie / coproduction / communication (maximum 5 feuilles A4 recto / verso).
- 2 Un dossier illustrant librement la proposition écrite ou des références similaires : dessin, maquette, prototype, image numérique, vidéo, lien internet... (maximum 15 références ou documents en BD et HD). L'échelle et l'orientation doivent être spécifiées sur les plans.

- 3 Une note de présentation des membres de l'équipe précisant les compétences de chacun (CV synthétique), avec désignation du mandataire habilité à remettre le projet. Le mandataire sera l'interlocuteur responsable auprès de l'Association Biennale Architecture Lyon. (maximum 2 feuilles A4 recto / verso).
- 4 Une estimation des coûts techniques et humains pour la mise en œuvre de la proposition : conception, montage et démontage sur le site de La Sucrière, y compris transport,...
- 5 Une note sur les partenaires identifiés comme soutien technique, financier avec leurs coordonnées et le budget attribué par chaque partenaire (maximum 1 feuille A4 recto / verso).
- 6 Le présent règlement signé par le mandataire dûment habilité par les membres de son équipe. La participation à l'*Appel à Idées* implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement et de ses annexes par tous les membres de l'équipe.
L'habilitation du mandataire (pouvoir) par les membres de son équipe.

L'ensemble du dossier de candidature sera envoyé uniquement sur clé USB à l'adresse précisée à l'article 8. Les langues de l'*Appel à Idées* sont le français et l'anglais. Tout document soumis devra être rédigé dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Seuls les documents au format numérique (texte : PDF ; image : résolution 300 dpi aux formats PNG, JPEG, TIFF ; video : MP4, MPEG, AVI) seront acceptés.

Aucun des documents parvenus à l'Association Biennale Architecture Lyon dans le cadre de cet *Appel à Idées* ne sera restitué aux candidats.

L'ensemble des documents demandés est destiné à faciliter la communication, la publication et la diffusion ultérieure des projets.

Article V Principe d'organisation de l'*Atelier des Utopies*

Afin de diversifier les propositions retenues et tenant compte de l'investissement demandé aux équipes (temps et personnes présentes sur le site), le comité scientifique et artistique a décidé de mettre en place un principe de rotation. Il est demandé aux équipes d'occuper la Sucrière une dizaine de jours minimum incluant toujours 1 à 2 week-end de présence avec le public. Cette rotation permettra d'accueillir une vingtaine d'équipes durant la durée de la Biennale. Les équipes s'engagent à se rendre disponibles et à être présentes sur le site de La Sucrière en journée et certaines soirées.

Pour chacun des projets retenus, une indemnité pourrait être attribuée par l'Association Biennale Architecture Lyon, en complément des financements propres apportés par chacune des équipes.

Article VI Politique de soutien à une action caritative

Pour cette édition, La Biennale Internationale d'Architecture de Lyon soutient l'association Architectes Sans Frontières dont les actions s'attachent à rendre l'architecture socialement utile et responsable et à valoriser la diversité des cultures.

En participant à l'*Appel à Idées*, l'équipe accepte de faire don d'une pièce qu'elle aura produite durant la Biennale et qui sera mise aux enchères avant la clôture de l'événement. Les fonds récoltés seront intégralement versés à l'association Architectes Sans Frontières (ASF) pour lui permettre de poursuivre ses missions dans le monde.

Le prix de mise en vente de la pièce produite durant la Biennale sera définie par l'Association Biennale Architecture Lyon et le commissaire priseur. L'équipe n'interviendra pas dans cette décision et elle en accepte le principe.

L'équipe accepte de céder à l'Association Biennale Architecture Lyon les droits d'auteur de la pièce produite ainsi que les droits à l'image pour la communication de l'événement.

Article VII Sélection des projets

Le comité scientifique et artistique est chargé de sélectionner les projets avec comme critères d'appréciation :

- le contenu conceptuel, artistique et inventif de la proposition (25%),
- la capacité de s'adresser aux visiteurs et de les intéresser dans une démarche de coproduction (25%),
- l'adhésion à l'expérimentation, grandeur nature, d'une réflexion collective et participative (20%),
- les modalités de financements du projet (15%),
- la nature de l'installation proposée pour l'Atelier des Utopies (15%).

Le comité scientifique et artistique :

- veillera à trouver un équilibre dans la sélection des propositions et des supports (virtuels et matériels) afin de proposer et d'illustrer la diversité et la richesse des différentes approches et pratiques du projet,
- portera une attention particulière aux propositions de partenaires que l'équipe présentera,
- se réserve le droit d'accepter ou de refuser les projets qui ne correspondraient pas à ses critères de sélection ou dont les dossiers

Article X

Responsabilité de l'équipe participante

La participation à l'*Appel à Idées* implique pour l'équipe participante l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

La Biennale d'architecture de Lyon étant une manifestation publique, les installations devront, dans leurs conceptions et conditions d'expositions, intégrer et respecter les contraintes liées à la sécurité des lieux et du public. À ce titre, les équipes retenues devront en temps et en heure transmettre les éléments nécessaires pour l'instruction des dossiers par la commission de sécurité et/ou assureur.

Par ailleurs, dans le cadre des installations sur/dans des espaces extérieurs, l'équipe fera son affaire des autorisations d'occupations du domaine public, des exigences imposées par les sites accueillants et de la protection des ouvrages contre les dégradations, vols,...

Chaque mandataire est responsable des membres de son équipe, de son installation, de son personnel, de ses sous-traitants du début jusqu'à la fin de la Biennale. Cela comprend notamment le transport, le montage, le démontage du projet, l'installation in situ, le vol, la manipulation par le public de ses objets. Les dégâts causés ne pourront en aucun cas être imputés à l'Association Biennale Architecture Lyon, y compris en cas d'accidents humains. Les équipes renoncent à tous recours contre l'Association Biennale Architecture Lyon en cas de dommage subi par leur installation et/ou objets, et/ou du fait de leur personnel, et/ou du fait de leurs sous-traitants.

Si l'équipe est retenue, elle devra obligatoirement fournir à l'Association Biennale Architecture Lyon, une attestation d'assurance professionnelle et civile à jour.

Article XI

Communication

Chaque participant à l'*Appel à Idées* autorise gracieusement l'Association Biennale Architecture Lyon, à titre non exclusif et sans qu'il soit besoin d'autres formalités que le copyright, à reproduire, à représenter et à diffuser par tout procédé, l'ensemble des éléments composant son projet (plans, perspectives, croquis, textes, photographies, films...), en tout lieu public ou privé, à des fins promotionnelles, institutionnelles, publicitaires de la Biennale Internationale d'Architecture de Lyon, sur tout support numérique (internet, réseaux sociaux...) ou sur tout support papier (catalogue, dossier presse, affiche, flyer, panneau d'exposition...) à compter de la réception du dossier de candidature.

L'équipe participante autorise l'Association Biennale Architecture Lyon à citer les noms et prénoms de ses membres.

NOM OU INTITULÉ DU PROJET

NOM ET PRÉNOM DU MANDATAIRE HABILITÉ

NOMS ET PRÉNOMS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

DATE

PARAFE SUR TOUTES LES PAGES ET SIGNATURE DU MANDATAIRE HABILITÉ PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ ».
